Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_74-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS

ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI,
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO),
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE,
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN,
Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-074 : CULTURE Espace BEAUSOLEIL. TARIFS LOCATION DE SALLES 2027

Rapporteur : M. Renaud BONAMI, - 5eme adjoint délégué à la Culture

Dans le cadre de la location des salles de l'espace Beausoleil au 1er janvier 2027, il est proposé une hausse de 2 % des tarifs de location de salles de l'espace Beausoleil au 1er janvier 2027 et un maintien des tarifs pour : les prestations de ménage, la mise à disposition de technicien supplémentaire, la location de vaisselle, de badges, des gratuités de mises à disposition des salles pour les associations de Pont Péan.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_74-DE

Tarifs 2027	PONTPEANNAIS, ASSOCIATIONS DE PONT PEAN & PARTENAIRES		ENTREPRISES & EXTERIEURS		RÉGIE			CAUTION
	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	montage/démontage 1ère journée		utilisation journées suivantes	
	1/2 journée 50% tarif jour*	1 journée	1/2 journée 60 % tarif jour)*	1 journée	pack confér	pack spect		
DANYCAN A 258 m2	205.00€	409.00€	448.00€	746.00€	97.00€	240.00€	60.00€	
DANYCAN B 150 m2	102.00€	205.00€	225.00€	375.00€	97.00€	240.00€	60.00€	1000 €
DANYCAN A+B	304.00€	607.00€	666.00€	1111.00€	97.00€	240.00€	60.00€	
PUITS ET CARREAU	116.00€	232.00€	255.00€	424.00€	97.00€	240.00€	60.00€	
HALL 143 m2	116.00€	232.00€	255.00€	424.00€	97.00€	240.00€	60.00€	500€
HALL + P&C 267 m2	232.00€	464.00€	508.00€	848.00€	97.00€	240.00€	60.00€	
CUISINE	83.00€	83.00€	140.00€	140.00€				

* sauf cuisine tarif journée

Tarif Prestations nettoyage des locaux (Désignation des Locaux)		Tarifs €
Salle Danycan	(Avec ou sans gradins) + scènes + loges + hall d'entrée + sanitaires	148 €
	(Avec ou sans gradins) + scènes + loges + hall d'entrée + sanitaires + **Puits et carreau**	209 €
Puits et Carreau	Hall d'entrée + sanitaire + loges	107 €
Hall d'entrée + Sanitaires		77 €
Forfait nettoyage cuisine (sol)		46 €
Mise à disposition d'un technicien supplémentaire		439 €

Associations pontpéannaises

Activités régulières des associations communales : Les associations peuvent avoir accès à la Salle Puits et Carreau gratuitement pour des occupations occasionnelles d'activités, si elle n'est pas occupée sur ces créneaux. Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée. Cette règle s'applique sur l'ensemble des salles de la commune. En cas de locations privées empêchant la tenue d'une activité associative, la commune préviendra l'association sept jours avant au moins.

Pour les événements associatifs, la salle Danycan ne pourra être sollicitée qu'à partir d'un nombre minimum de 100 personnes attendues et les conditions d'occupations des salles de l'Espace Beausoleil sont définies en fonction du type d'événement et du nombre d'utilisations de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_74-DE

	SPECTACLE VIVANT	AUTRES EVENEMENTS	
	DANYCAN OU ENSEMBLE HALL + PUITS ET CARREAU	**DANYCAN**	**ENSEMBLE HALL + PUITS + CARREAU**
1ère utilisation d'une salle de l'Espace Beausoleil	Limite de 2 jours consécutifs. Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pont-péannaises" de la grille tarifaire de location	Limite 1 journée Journées supplémentaires factur au tarif "associations pont-péannaises" de la grille tarifaire location	Limite de 2 jours consécutifs. Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pont-péannaises" de la grille tarifaire de location
	GRATUITÉ		
2 ème utilisation d'une salle de I 'Espace Beausoleil	Limite de 2 jours consécutifs. Journées supplémentaires facturées au tarif "associations pont-péannaises" de la grille tarifaire de location Forfait: 2 €/sièges vendus plafonné à 300€/jour Ou **Gratuité** si le spectacle est gratuit pour le Public **Ou** Organisé au profit d'une association caritative (association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux personnes.); Un justificatif de reversement sera demandé (convention, attestation de don, etc).	**Payant** se référer à la section "associations pont-péannaises" de la grille tarifaire de location	
A partir de la 3ème utilisation	**Payant** : se référer à la section "associations pont-péannaises" de la grille tarifaire de location		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal APPROUVE les tarifs de location de salles ci-dessus pour l'année 2027.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN 35 Ille-et-Vilaine